



Litige avec une agence immobilière.

Par **Johann_old**, le **19/11/2007** à **15:59**

Je suis propriétaire d'une maison que je n'ai pas fini de payer.

Suite à un déménagement professionnel j'ai cherché en vain à la vendre ou à la louer.

Il y a quelque jours un couple s'est proposé pour la location, j'ai donc écrit un recommandé à l'agence qui s'occupe de la vente, celle-ci le reçu le 10.

Mais surprise, l'agence m'appelle en m'expliquant qu'un acheteur s'est fait connaître par fax le 13. Alors, l'agence me dit qu'elle à 15 jours pour faire valoir son droit à la vente.

Le probleme c'est que la vente ne m'intéresse plus car il me faudra payer des plus-values, la maison étant en vente depuis plus d'un an déjà.

Je trouve cela limite de la part de l'agence vu qu'elle à eu plus de 10 mois pour la vendre (le contrat à la base était de 3 mois, il y a eu prolongation automatique).

Le couple qui voulait louer, ayant donné préavis pour leur appartement, se retrouvent sans logement. Je ne souhaite pas vendre afin d'éviter les plus-values, je n'ai jamais vu le soit disant fax et l'agence ainsi que le futur acheteur ont fait un compromis alors que je n'étais pas présent, compromis que je devrais recevoir par la poste sous peu.

Sont-ils dans leur droit? Quels sont les solutions qui pourraient m'éviter de vendre mon bien, en un mot que puis-je faire?

Par **Johann_old**, le **29/11/2007** à **20:25**

Merci beaucoup, c'est gentil de votre part, cela reflète la justice française, elle ne bouge que lorsqu'elle y trouve un intérêt personnel....